



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 11 mai 2020 à 19 h 30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Présences : Mme Lorraine Doucet-Dion Conseillère siège no 2
Mme Line Giasson Conseillère siège no 3
M. François Cloutier Conseiller siège no 4
Mme Christiane Guillemette Conseillère siège no 5

Absents : Mme Joannie Langlois Conseillère siège no 1
Mme Annie Gauthier Conseillère siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice-générale.

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

1.1 SÉANCE À HUIS CLOS

ATTENDU QUE l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 118 de la Loi sur la santé publique (chapitre S-2.2), le gouvernement peut déclarer un état d'urgence sanitaire dans tout ou partie du territoire québécois lorsqu'une menace grave à la santé de la population, réelle ou imminente, exige l'application immédiate de certaines mesures prévues à l'article 123 de cette loi pour protéger la santé de la population;

ATTENDU QUE cette pandémie constitue une menace réelle grave à la santé de la population qui exige l'application immédiate de certaines mesures prévues à l'article 123 de cette loi;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 119 de cette loi, l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement vaut pour une période maximale de dix jours à l'expiration de laquelle il peut être renouvelé pour d'autres périodes maximales de dix jours ou, avec l'assentiment de l'Assemblée nationale, pour des périodes maximales de 30 jours;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 121 de cette loi, la déclaration d'état d'urgence sanitaire et tout renouvellement entrent en vigueur dès qu'ils sont exprimés;

ATTENDU QU'au cours de l'état d'urgence sanitaire, malgré toute disposition contraire, le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux. Ceci est la version administrative du décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020. En cas de divergence, la version qui sera publiée à la Gazette officielle du Québec prévaudra, si elle a été habilitée, peut, sans délai et sans formalité, prendre l'une des mesures prévues aux paragraphes 1° à 8° du premier alinéa de l'article 123 de cette loi pour protéger la santé de la population;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

ATTENDU QUE, par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population:

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 et jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020;

ATTENDU QUE, par les décrets numéros 222-2020 du 20 mars 2020, 223-2020 du 24 mars 2020, 460-2020 du 15 avril 2020, 496-2020 du 29 avril 2020, 500-2020 du 1er mai 2020 et 505-2020 du 6 mai 2020, le gouvernement a pris certaines mesures afin de protéger la population:

ATTENDU QUE, par les arrêtés numéros 2020-003 du 14 mars 2020, 2020-004 du 15 mars 2020, 2020-005 du 17 mars 2020, 2020-006 du 19 mars 2020, 2020-007 du 21 mars 2020, 2020-008 du 22 mars 2020, 2020-009 du 23 mars 2020, 2020-010 du 27 mars 2020, 2020-011 du 28 mars 2020, 2020-012 du 30 mars 2020, 2020-013 du 1er avril 2020, 2020-014 du 2 avril 2020, 2020-015 du 4 avril 2020, 2020-016 du 7 avril 2020, 2020-017 du 8 avril 2020, 2020-018 du 9 avril 2020, 2020-019 et 2020-020 du 10 avril 2020, 2020-021 du 14 avril 2020, 2020-022 du 15 avril 2020, 2020-023 du 17 avril 2020, 2020-025 du 19 avril 2020, 2020-026 du 20 avril 2020, 2020-027 du 22 avril 2020, 2020-028 du 25 avril 2020, 2020-029 du 26 avril 2020, 2020-030 du 29 avril 2020, 2020-031 du 3 mai 2020, 2020-032 du 5 mai 2020, 2020-033 du 7 mai 2020, 2020-034 du 9 mai 2020 et 2020-035 du 10 mai 2020, la ministre a également pris certaines mesures afin de protéger la population:

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'état d'urgence sanitaire pour une période de huit jours:

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Santé et des Services sociaux :

QUE l'état d'urgence sanitaire soit renouvelé jusqu'au 20 mai 2020;

QUE les mesures prévues par les décrets numéros 177-2020 du 13 mars 2020, 222-2020 du 20 mars 2020, 223-2020 du 24 mars 2020, 460-2020 du 15 avril 2020, 496-2020 du 29 avril 2020, 500-2020 du 1er mai 2020 et 505-2020 du 6 mai 2020 et par les arrêtés numéros 2020-003 du 14 mars 2020, 2020-004 du 15 mars 2020, 2020-005 du 17 mars 2020, 2020-006 du 19 mars 2020, 2020-007 du 21 mars 2020, 2020-008 du 22 mars 2020, 2020-009 du 23 mars 2020, 2020-010 du 27 mars 2020, 2020-011 du 28 mars 2020, 2020-012 du 30 mars 2020, 2020-013 du 1er avril 2020, 2020-014 du 2 avril 2020, 2020-015 du 4 avril 2020, 2020-016 du 7 avril 2020, 2020-017 du 8 avril 2020, 2020-018 du 9 avril 2020, 2020-019 et 2020-020 du 10 avril 2020, 2020-021 du 14 avril 2020, 2020-022 du 15 avril 2020, 2020-023 du 17 avril 2020, 2020-025 du 19 avril 2020, 2020-026 du 20 avril 2020, 2020-027 du 22 avril 2020, 2020-028 du 25 avril 2020, 2020-029 du 26 avril 2020, 2020-030 du 29 avril 2020, 2020-031 du 3 mai 2020, 2020-032 du 5 mai 2020, 2020-033 du 7 mai 2020, 2020-034 du 9 mai 2020 et 2020-035 du 10 mai 2020, sauf dans la mesure où elles ont été modifiées par ces décrets ou ces arrêtés, continuent de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

s'appliquer jusqu'au 20 mai 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

QUE la ministre de la Santé et des Services sociaux soit habilitée à prendre toute mesure prévue aux paragraphes 1° à 8° du premier alinéa de l'article 123 de la Loi sur la santé publique.

ATTENDU QUE par les arrêtés ministériels émis jusqu'à ce jour la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos tant que l'arrêté ministériel demeure en vigueur;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

ADOPTÉ

2020-05-105

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
- 1.1 **Séance à Huis clos**
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 13 avril et extraordinaire du 27 avril 2020
4. États financiers avril 2020
5. Dépenses:
6. **Correspondances**
 - 6.1 Annulation distribution d'arbres
 - 6.2 Accusé réception MTQ (chemin et pont Balbuzard)
7. **Période de questions**
8. **Comptabilité & employés**
 - 8.1 Accompte Deloitte 6000.00\$ + taxes
 - 8.2 Résolution MADA nommer Joannic
 - 8.3 Résolution MADA sous coordination de la MRC
 - 8.4 Ordre des ingénieurs formation gratuite en visioconférence
9. **Lots**
 - 9.1 Renouvellement autorisation sentier pédestre auprès du Ministère.
 - 9.2 Autoriser achat terrain M. Jolin # rendez-vous notaire
10. **Chemins**
 - 10.1 TECQ: Héron Bleu, Merles, Rechargement, Patinoire.
 - 10.2 Nombre de voyages de gravier Chemin du Quai
 - 10.3 Média poste date dépôt demandes 60/40
 - 10.4 Sable et sel de janvier à avril (Jean-Guy Roy) 500.00\$ + taxes
 - 10.5 Dernier versement déneigement des rangs (9648.30\$ + taxes)
 - 10.6 Déneigement Chemin des Sizerins 1200.00\$ + taxes
 - 10.7 Déneigement des chemins privés 7200.00\$ + taxes
 - 10.8 Commande abat-poussière soumission reçue
11. **Sécurité**
 - 11.1 Feu chalet démolition
 - 11.2 CAUAT 418.10\$
12. **Divers**
 - 12.1 Roulotte achat + transfert + assurances
 - 12.2 Accessibilité à internet pour tous les canadiens
 - 12.3 Autoriser les démarches de recouvrement auprès d'un service d'enquête (soumission)
 - 12.4 Demande d'aide financière OBVAJ
 - 12.5 Semaine des familles du 11 au 17 mai
13. **Dossiers en suspend**
14. **Invitations**
15. **Varia**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

- 15.1 Commander 2 palettes asphalte froide
16. **Dates prochaines réunions**
Séance de travail le 25 mai à 18 h 30
Séance régulière le 8 juin à 19 h 30
17. **Période de questions**
18. **Fermeture de l'assemblée**

2020-05-106

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par
Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à
l'unanimité des conseillères et des
conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté
par le maire avec le varia ouvert;

ADOPTÉ

3. **Adoption du procès verbal du 13 avril et extraordinaire du 27 avril 2020**

2020-05-107

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyé par M.
François Cloutier et résolu à l'unanimité des
conseillères et des conseillers présents;

QUE le procès-verbal du 13 avril 2020 soit accepté tel
que présenté au conseil;

QUE le procès-verbal du 27 avril soit reporté à la
prochaine séance;

ADOPTÉ

4. **États financiers avril 2020**

Des revenus de 37 258.06\$ et des dépenses de 75 871.09\$ ont été
enregistrés pour avril 2020, pour un solde au livre au 30 avril 2020 de
372 623.33\$.

5. **Dépenses**

2020-05-108

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par Mme
Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité
des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur
autorise les dépenses suivantes :

les salaires des employés	3 685.10\$
les salaires des élus	1 668.35\$
les dépenses de avril	8 631.40\$
les dépenses faites par paiement préautorisé :	1 893.98\$

le tout représentant un total de 15 878.83\$, la directrice générale
certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les
dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ

6. **Correspondances**

6.1 **Annulation distribution d'arbres**

Comme il est interdit présentement de faire des rassemblements à
cause du Covid 19, la distribution d'arbres qui a lieu à cette période
de l'année est annulée pour cette année. Un média poste informera
les citoyens.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

6.2 Accusé réception MTO (chemin et pont Balbuzard)

Nous avons fait une demande de prise en charge du Chemin Balbuzard et du pont sur le Balbuzard. Le ministère procédera à l'analyse de notre demande.

Période de questions

8. Comptabilité & employés

8.1 Acompte Deloitte 6000.00\$ + taxes

ATTENDU QUE nous avons reçu une première facture pour l'audit comptable de l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE nous fassions le paiement acompte de 6000.00\$ + taxes pour l'audit comptable de l'année 2019;

ADOPTÉ

8.2 Résolution MADA nommer Joannie

ATTENDU QUE nous devons nommer une personne responsable du dossier « aînés » et famille;

ATTENDU QUE Mme Joannie Langlois est intéressée à prendre ce dossier à sa charge;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal nomme Mme Joannie Langlois responsable du dossier « aînés » et famille;

ADOPTÉ

8.3 Résolution MADA coordination MRC

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite actualiser sa politique Municipalité amie des aînés (MADA);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les travaux concernant la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) seront réalisés sous la coordination de la MRC d'Abitibi-Ouest;

ADOPTÉ

2020-05-109

2020-05-110

2020-05-111



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

8.4 Ordre des ingénieurs formation gratuite en visioconférence

Une formation gratuite est offerte pour nous permettre de mieux comprendre la Loi sur les ingénieurs. Cette formation est d'une durée de 90 minutes et disponible en visioconférence. Si un conseiller est intéressé il informera la directrice pour se faire inscrire.

9. Lots

9.1 Renouvellement autorisation sentier pédestre auprès du Ministère

Vérifier le document avec Mme Annie Gauthier.

9.2 Autoriser achat terrain #5 253 381 rendez-vous notaire

ATTENDU QUE le terrain # 5 253 381 est à vendre pour non-paiement de taxes;

ATTENDU QUE la municipalité est intéressée à acquérir ce terrain;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé de Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice-générale prenne un rendez-vous chez le notaire pour acquérir ce terrain;

QUE Le maire M. Alain Gagnon et la directrice-générale Mme Lucie Gravel soient autorisés à signer les ententes chez le notaire afin d'acquérir le terrain # 5 253 381;

ADOPTÉ

10. Chemins

10.1 TECQ, Héron Bleu, Merles, Rechargement, Patinoire

ATTENDU QUE nous avons déjà déposé une demande pour la TECQ;

ATTENDU QUE nous voulons ajouter d'autres travaux pour utiliser le montant total auquel la municipalité a droit;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé de Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice-générale dépose une autre demande pour compléter le montant de la subvention;

ADOPTÉ

2020-05-112

2020-05-113



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

10.2 Nombre de voyages de gravier Chemin du Quai

ATTENDU QUE le stationnement pour se rendre au quai public a besoin de gravier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé de Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE nous mettions quatre voyages de gravier dans le stationnement du Chemin du Quai;

ADOPTÉ

10.3 Média poste date dépôt demandes 60/40

ATTENDU QUE le conseil municipal a réservé 4.000.00\$ au budget pour le programme 60/40;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé de Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les résidents de chemins privés qui désirent déposer une demande pourront le faire à compter du 1er juin;

ADOPTÉ

10.4 Sable et sel de janvier à avril (Jean-Guy Roy) 500.00\$ + taxes

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé de Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE payer le montant de 500.00\$ + taxes à Jean-Guy Roy Entreprise pour l'épandage de sable et sel de janvier à avril;

ADOPTÉ

10.5 Dernier versement déneigement des rangs (9648.30\$ + tx

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé de Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE payer le montant de 9.648.30 + taxes pour finaliser la saison 2019-2020;

ADOPTÉ

10.6 Déneigement Chemin des Sizerins 1200.00\$ + taxes

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyé de Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

2020-05-114

2020-05-115

2020-05-116

2020-05-117

2020-05-118



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

DE payer le montant de 1.200.00\$ + taxes pour le déneigement du Chemin des Sizerins, tel qu'accepté par la résolution # 2020-03-61;

ADOPTÉ

10.7 Déneigement des Chemins privés 7,200.00\$ + taxes

2020-05-119

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé de Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

DE payer le montant de 7200.00\$ + taxes pour le déneigement des chemins privés au Lac Hébécourt;

ADOPTÉ

10.8 Commande abat-poussière soumission reçue

2020-05-120

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyé de Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

DE donner le contrat à Marcel Baril Ltée au montant de 15 390.00\$ pour 38 000 litres, même s'il y a une petite différence de prix avec le compétiteur car nous sommes satisfaits du service reçu et que le produit est certifié BNQ :

ADOPTÉ

11. Sécurité

11.1 Feu chalet démolition

ATTENDU QUE nous avons reçu des plaintes concernant un feu de chalet;

ATTENDU QUE l'inspecteur avait donné un permis de démolition;

ATTENDU QUE selon notre règlement sur les brûlages, il est interdit de brûler des matériaux de construction;

EN CONSÉQUENCE,

2020-05-121

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé de Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

QUE l'amende de 500.00\$ prévu à notre règlement soit facturé au contrevenant;

ADOPTÉ

11.2 CAUAT 418.10\$

2020-05-122

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé de Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE nous payions le montant de 418.10\$ au Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue (CAUAT);

ADOPTÉ

12. Divers

12.1 Roulotte achat + transfert + assurances

ATTENDU QUE M. François Cloutier est allé voir pour une roulotte à Bellecombe pour compléter notre projet à la Halte routière;

ATTENDU QUE cette roulotte se vend 5 500.00\$;

ATTENDU QUE nous devons faire les transferts et l'ajouter à nos assurances;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

QUE nous fassions l'acquisition de la roulotte au montant de 5 500.00\$;

QUE nous fassions les transferts et que nous informions nos assurances;

QUE M. Gloria Miville notre journalier soit autorisé à aller chercher la roulotte à Bellecombe;

ADOPTÉ

12.2 Accessibilité à internet pour tous les canadiens

ACCESSIBILITÉ À INTERNET POUR TOUS LES CANADIENS.

CONSIDÉRANT QUE l'évolution des technologies numériques et le virage pris pour une utilisation accrue de ces technologies dans toutes les assises de la société;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement s'est engagé déjà à plusieurs reprises à régler les problèmes de connectivité internet mais que les échanciers ne répondent pas à l'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle ;

2020-05-123



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre ;

CONSIDÉRANT QUE pour le développement et toutes les performances de l'Abitibi-Ouest, Internet Haute vitesse est devenu une nécessité, voire même une urgence;

CONSIDÉRANT QU'une portion importante du territoire de la MRC et que 40% des citoyens ont un service internet haute vitesse sous les standards (50Mb/s et 10Mb/s) et qu'il s'agit là d'une fracture numérique majeure, privant les citoyens d'un service essentiel et ralentissant grandement le développement des entreprises de tous les secteurs (agroalimentaires, touristiques, forestières, manufacturières);

CONSIDÉRANT QUE les grands câblodistributeurs ont surtout travaillé à améliorer le service dans les noyaux plus densément peuplés parce que ce sont des secteurs plus rentables, et sachant que face à un service essentiel, il faut une intervention forte de l'État, non seulement sur le plan financier mais aussi sur le plan de la vision requise sur la nécessité d'une couverture Internet pour 100% du territoire;

CONSIDÉRANT un décalage important entre le Canada rural et celui des villes, entre le Québec rural et le Québec urbain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Lorraine Doucet-Dion
appuyé par M. François Cloutier
et résolu unanimement

2020-05-124

- **DE DEMANDER** l'intervention du gouvernement fédéral pour que le CRTC déclare les services d'Internet Haute Vitesse et la téléphonie cellulaire comme services essentiels et qu'il y soit souscrit les énergies et les sommes requises très rapidement.
- **DE DEMANDER** à Sébastien Lemire, député de L'Abitibi-Témiscamingue de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire pour le territoire de l'Abitibi-Ouest et plus globalement dans les régions mal desservies.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

- **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de déclarer les services d'Internet Haute Vitesse et la téléphonie cellulaire à titre de services publics obligatoires et que les services se déploient à un prix comparable dans toutes les régions du Québec.

ADOPTÉ

12.3 Autoriser les démarches de recouvrement auprès d'un service d'enquête soumission

ATTENDU QUE nous avons plusieurs matricules pour lesquels nous n'avons plus d'adresse valide;

ATTENDU QUE chaque année ce sont des montants de taxes qui ne sont pas récupérés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE nous autorisons la directrice-générale à demander des soumissions pour recouvrement de ces dettes envers la municipalité;

QUE suite à ces démarches, ces terrains pourront être mis en vente;

ADOPTÉ

12.4 Demande d'aide financière OBVAJ

L'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie envisage de poursuivre un projet d'échantillonnage d'autres rivières pour la période 2020-2022 afin de dresser un portrait de la qualité de l'eau sur son territoire. L'Organisme demande un appui financier à la Municipalité. Pas au budget, aucun montant ne sera accordé.

12.5 Semaine des familles du 11 au 17 mai

La semaine des familles se déroule du 11 au 17 mai. Pour cette occasion, on nous demande de sortir sur notre balcon le 15 mai à 18 heures 30 et d'inviter les citoyens à faire de même. Trop tard pour l'envoi du message.

13. Dossiers en suspend

14. Invitations

15. Varia

15.1 Commander 2 palettes asphalte froide

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE commander 2 palettes d'asphalte froide pour les réparations sur le traitement de surface;

ADOPTÉ

2020-05-125

2020-05-126



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

16. Dates des prochaines réunions

Séance de travail le 25 mai à 18 h 30

Séance régulière le 8 juin à 19 h 30

17. Période de questions

18. Fermeture de l'assemblée

Mme Line Giasson propose la fermeture de l'assemblée. Il est 21 heures 30.

Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon maire


Lucie Gravel, directrice-générale

2020-05-127